



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 22 FEVRIER 2013

SPECIAL N ° 16 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2013051-0004 - Arrêté préfectoral chargeant Mme Marie-Paule BARDECHE, Sous- préfète de Narbonne, d'assurer la suppléance du Préfet de l'Aude.....	1
--	---



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2013051-0004 chargeant Madame Marie-Paule BARDECHE,
Sous-préfète de Narbonne, d'assurer la suppléance du Préfet de l'Aude,
à titre exceptionnel, du dimanche 24 février 2013 à 8 heures au
lundi 25 février 2013 à 12 heures.**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret du 14 mai 2010 portant nomination de Mme Marie-Paule BARDECHE en qualité de sous-préfète de Narbonne ;

VU le décret du 27 janvier 2011 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU le décret du 16 février 2012 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD en qualité de préfet de l'Aude ;

VU la circulaire du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012284-0011 du 25 octobre 2012 donnant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012284-0012 du 25 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme Marie-Paule BARDECHE en qualité de sous-préfète de Narbonne ;

CONSIDERANT l'absence concomitante du préfet et du secrétaire général de la préfecture du dimanche 24 février 2013 à 8 heures au lundi 25 février 2013 à 12 heures ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Madame Marie-Paule BARDECHE, sous-préfète de Narbonne, est chargée d'assurer la suppléance de M. Eric FREYSSELINARD, préfet du département de l'Aude, à titre exceptionnel, du dimanche 24 février 2013 à 8 heures au lundi 25 février 2013 à 12 heures.

ARTICLE 2 :

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et Mme la sous-préfète de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **22 FEV. 2013**

Le Préfet,



Eric FREYSSELINARD